



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/GE.1/2008/13
26 juin 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

**ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE**

Organe directeur du Programme concerté de surveillance
continue et d'évaluation du transport à longue distance
des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)

Trente-deuxième session
Genève, 8–10 septembre 2008
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

STRATÉGIE DE L'EMEP POUR 2010-2019

RÉVISION DE LA STRATÉGIE DE L'EMEP

Note établie par le Bureau de l'Organe directeur de l'EMEP

1. La stratégie actuelle de l'EMEP (ECE/EB.AIR/73)¹, valable pour la période 2000-2009, est étayée par la stratégie complémentaire de surveillance de l'EMEP adoptée pour 2004-2009 (ECE/EB.AIR/83/Add.1, décision 2004/1). Ces deux stratégies couvrent le même horizon temporel, la période suivante commençant en 2010. L'Organe directeur, à sa trente et unième session, a invité son Bureau à réexaminer la stratégie de l'EMEP afin de dégager les raisons pour lesquelles il est nécessaire de la réviser, et à en rendre compte à sa trente-deuxième session (ECE/EB.AIR/GE.1/2007/2, par. 47 f)).

2. Dans le cadre de son réexamen de la stratégie actuelle, le Bureau propose, en collaboration avec le secrétariat, de mettre en chantier une nouvelle stratégie pour la période suivante (2010-2019). La présente note doit servir de point de départ à un débat sur les éléments à réviser

¹ http://www.unece.org/env/lrtap/emep/strategy_full.pdf.

dans la stratégie de l'EMEP et permettre de jeter les bases d'un nouveau document stratégique englobant tous les éléments de l'EMEP, à savoir les émissions, la modélisation, la surveillance et les évaluations d'ensemble.

3. Cette note vise à associer les Parties à la Convention à l'élaboration de la nouvelle stratégie de l'EMEP, par le truchement de l'Organe directeur de l'EMEP et de ses organes subsidiaires (Équipes spéciales des mesures et de la modélisation, du transport hémisphérique des polluants atmosphériques, des modèles d'évaluation intégrée, des inventaires et des projections des émissions) ainsi que des centres de l'EMEP (Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC), Centre des inventaires et des projections des émissions (CIPE), Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI), Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) et Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O)). Le Bureau propose également de solliciter les contributions du Groupe de travail des effets et du Groupe de travail des stratégies et de l'examen ainsi que de leurs organes subsidiaires compétents pour que les stratégies à plus long terme à établir au titre de la Convention soient bien coordonnées. À cet égard, il convient de noter que le Bureau de l'Organe exécutif étudie actuellement des propositions relatives à un plan stratégique pour la Convention et que l'élaboration de la stratégie de l'EMEP pourrait mettre en évidence des questions intéressant l'ensemble des travaux à réaliser au titre de la Convention.

4. La présente note énumère les éléments et les questions que l'Organe directeur pourrait examiner à sa vingt-troisième session. À la lumière de cet examen et des contributions des équipes spéciales et, des centres de l'EMEP ainsi que des autres organes de la Convention, un nouveau document sur la stratégie de l'EMEP pour la période 2010-2019, sera soumis à l'Organe directeur à sa trente-troisième session en 2009. S'il est adopté, ce document sera transmis à l'Organe exécutif pour approbation à sa vingt-septième session.

5. En sus de la présente note, un document officieux sur les réalisations de la stratégie de l'EMEP pour 2000-2009, visant à étayer les débats sur la révision de la stratégie, sera également communiqué à l'Organe directeur à sa trente-deuxième session.

I. POURQUOI ÉLABORER UNE NOUVELLE STRATÉGIE POUR L'EMEP?

6. La stratégie actuelle de l'EMEP pour 2000-2009 est parvenue aux résultats suivants:

- a) Avancées d'outils scientifiques permettant de soutenir, d'élaborer et d'évaluer les politiques environnementales (science);
- b) Implication des Parties à la Convention, qui jouent à présent un rôle moteur dans le fonctionnement des centres de l'EMEP (partenariat);
- c) Libre usage des ressources intellectuelles et des produits (ouverture);
- d) Partage des travaux de recherche et des données d'expérience (partage);
- e) Évolution de la structure institutionnelle (organisation).

7. L'EMEP s'est doté de moyens spécifiques pour quantifier le transport à longue distance des polluants atmosphériques, y compris les relations source-récepteur, et d'un système éprouvé d'assurance de la qualité des méthodes et des résultats. La Convention fait appel à la science pour aider à définir et à concevoir des politiques, en invitant des scientifiques et les parties concernées à procéder à un examen collégial élargi des méthodes et des résultats techniques.

8. Le document officiel sur les réalisations de la stratégie de l'EMEP pour 2000-2009, qui sera présenté à l'Organe directeur à sa trente-deuxième session montre que la plupart des objectifs visés ont été atteints. Cependant, les enjeux politiques et leurs éléments moteurs, les questions scientifiques et la capacité d'y répondre, l'organisation à l'échelle mondiale des politiques environnementales et leurs fondements techniques évoluent. La stratégie révisée devra donc tenir compte de ces évolutions tout en conservant la vision à long terme du programme de l'EMEP, qui continue d'occuper une place centrale et reste valable.

II. ENJEUX POLITIQUES ET ÉLÉMENTS MOTEURS

9. Les enjeux politiques et les éléments moteurs ont évolué depuis 2000, date à laquelle la stratégie actuelle a été adoptée. Les paragraphes ci-après donnent une vue d'ensemble des principaux éléments moteurs et enjeux politiques à prendre en considération pour élaborer une nouvelle stratégie de l'EMEP. Si la Convention reste le principal moteur des activités de l'EMEP (parce que le programme de travail de l'EMEP est déterminé par le plan de travail élaboré au titre de la Convention), force est de constater que de nombreux autres facteurs auront une incidence sur les travaux à exécuter au titre de la Convention et de l'EMEP.

A. Évolutions politiques actuelles liées à la Convention

10. Les évolutions politiques liées à la Convention qui ont une incidence sur l'EMEP concernent:

- a) Le Protocole de Göteborg, l'état de sa mise en œuvre et la nécessité de le réviser;
- b) Les particules et leurs effets sur la santé, en tant que sujet de préoccupation majeur des politiques environnementales;
- c) La révision du Protocole relatif aux polluants organiques persistants (POP), et l'ajout de nouvelles substances dans ce protocole (compte tenu des activités de la Commission européenne relatives à l'enregistrement, à l'évaluation et à l'autorisation des substances chimiques (REACH)).

B. Politiques actuelles connexes

11. D'autres instances mènent des politiques qui ont une incidence sur l'EMEP, parmi lesquelles:

- a) La mise en œuvre et la révision de la Directive de l'Union européenne (UE) fixant des plafonds d'émission nationaux (Directive NEC) et d'autres instruments de l'UE;
- b) Le nouveau règlement REACH de l'UE, qui peut constituer un nouvel outil de lutte contre les substances toxiques persistantes;

c) L'intensification des activités menées au titre de la convention du PNUE sur les POP, de la portée mondiale (elle concerne plus de 150 pays), et en particulier l'élaboration par le PNUE du Programme mondial de surveillance des POP;

d) Le programme sur le mercure du PNUE et les activités du PNUE relatives au plomb et au cadmium.

C. Initiative GMES (Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité) de l'UE

12. L'initiative GMES (Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité) de l'UE, son initiative commune avec l'Agence spatiale européenne (ESA) concernant le Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) et les services GMES sur les variables atmosphériques visent à fournir des données européennes normalisées, sur lesquelles seront fondés des services en aval. Des informations doivent être obtenues dans les domaines suivants: évaluation des processus; analyse journalière de l'atmosphère à diverses échelles spatiales et temporelles; informations clés sur le transport à longue distance des polluants atmosphériques; tours d'horizon à l'échelle de l'Europe, conditions initiales et conditions limites à intégrer dans les modèles de qualité de l'air; surveillance continue des gaz à effet de serre, des aérosols et de gaz réactifs tels que l'ozone troposphérique. Les principaux thèmes considérés sont le forçage du climat, la qualité de l'air, l'ozone stratosphérique et le rayonnement solaire.

D. Politique agricole commune (PAC)

13. Il est prévu de réviser la politique agricole commune européenne au cours des cinq prochaines années, ce qui devrait avoir une incidence tant sur le cycle de l'azote que sur le mode d'utilisation des terres en Europe.

E. Mondialisation

14. Parmi les éléments moteurs liés à la mondialisation qui influent sur les activités de l'EMEP, il convient de mentionner:

a) La mondialisation des phénomènes de pollution atmosphérique observés en Europe, qui va de pair avec: i) l'accroissement des émissions en Extrême-Orient; ii) la mondialisation de l'économie et ses conséquences pour le transport intercontinental des polluants atmosphériques; iii) les émissions liées aux transports aériens (Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)); iv) les émissions liées aux transports maritimes (Organisation maritime internationale (OMI)); v) les changements concernant la combustion de la biomasse ou la fréquence et l'étendue des incendies de forêt;

b) L'élargissement de la couverture géographique de la Convention, à laquelle le Kazakhstan et le Kirghizistan ont adhéré en 2000 et 2001 respectivement, tandis que d'autres ex-républiques soviétiques d'Asie centrale, d'Europe orientale et du Caucase ont manifesté leur désir d'adhérer à la Convention ou à ses protocoles. On compte actuellement, Communauté européenne comprise, 51 Parties à la Convention, dont 23 ont ratifié le Protocole de Göteborg;

c) L'attention croissante accordée au transport intercontinental de polluants atmosphériques et à sa contribution aux niveaux de pollution dans diverses régions (Europe, Arctique, mers bordières, etc.);

d) La nécessité d'une ouverture pour favoriser la participation de représentants d'autres régions (Amérique du Nord, Asie, Afrique) aux activités menées au titre de la Convention.

F. Organisation météorologique mondiale

15. La nouvelle stratégie «Veille de l'atmosphère globale» (VAG) de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), qui comprend des «Observations intégrées de la chimie de l'atmosphère à l'échelle du globe» (IGACO), donne la priorité à la fourniture de données sur l'environnement avec le minimum de délai².

G. Changements climatiques et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

16. La variabilité et les modifications du climat ont des conséquences sur la composition de l'atmosphère. L'adaptation des sociétés aux changements climatiques influe également sur celle-ci, du fait, par exemple de variations des émissions provenant de la consommation d'énergie à mesure que la part des énergies renouvelables, y compris les biocarburants dans le système de production d'énergie, s'accroît.

H. Politique favorisant l'accès aux données

17. Les Parties à la Convention de la CEE sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus, adoptée en 1998) sont convenues que, dans une démocratie, les citoyens ont le droit d'avoir accès à l'information, y compris à l'information sur l'environnement. Elles considèrent que les pouvoirs publics ont pour tâche de défendre l'intérêt du public en facilitant l'accès à cette information. Pour que ce droit démocratique fondamental soit dûment mis en pratique, la Convention d'Aarhus précise les droits qui reviennent expressément aux citoyens. Chacun peut par exemple demander à tout organisme gouvernemental ou organisme privé assurant une fonction de service public les informations sur l'environnement qu'il détient. La personne formulant la demande ne doit pas nécessairement être un ressortissant ou un résident de l'État dont relève l'organisme et n'a même pas à faire valoir un intérêt ou un motif quelconque. Les ONG peuvent solliciter des informations quel que soit le lieu où elles sont juridiquement enregistrées. Les Parties à la Convention sur le transport à longue distance de polluants atmosphériques souhaiteront peut-être en prendre note.

18. La Directive établissant une infrastructure d'information géographique en Europe (INSPIRE), introduite par la Commission européenne, a une portée plus spécifique que la Convention d'Aarhus et met l'accent sur les informations cartographiques. Elle vise à fournir au public des informations géographiques gratuites, harmonisées et de bonne qualité en vue

² Pour plus d'informations, se reporter à l'adresse suivante:
<http://www.wmo.ch/pages/prog/arep/gaw/documents/gaw172-26sept07.pdf>.

d'étayer l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques de la Communauté européenne.

III. QUESTIONS SCIENTIFIQUES À TRAITER DANS LA STRATÉGIE RÉVISÉE

19. Des progrès importants ont été accomplis concernant les aspects scientifiques de la stratégie actuelle de l'EMEP. Le niveau d'ambition de cette stratégie a été largement dépassé dans certains cas alors que, dans d'autres, des efforts supplémentaires s'avèrent nécessaires (voir le document officiel sur les réalisations de la stratégie de l'EMEP). On s'est attaché dans la présente section à recenser les principales questions scientifiques à prendre en considération dans la stratégie de l'EMEP pour la période à venir.

A. Pollution atmosphérique transfrontière: objectif scientifique générique de l'EMEP

20. L'objectif scientifique global de l'EMEP est lié à la pollution atmosphérique transfrontière et cet objectif devrait être conservé au cours de la prochaine période stratégique. Les principales questions scientifiques sont décrites de façon relativement générique dans le plan stratégique actuel. Les objectifs scientifiques poursuivis peuvent être résumés comme suit:

a) Décrire la situation actuelle et les tendances: i) décrire la situation actuelle et les tendances concernant les flux de dépôt de substances qui contribuent à l'acidification et à l'eutrophisation, de manière à pouvoir en évaluer les effets; ii) déterminer l'exposition de l'être humain, des cultures, des forêts et d'autres écosystèmes à l'ozone; iii) déterminer les concentrations de particules fines et l'exposition des populations à ces substances; iv) déterminer les relations source-exposition pour les métaux lourds et les POP grâce à une meilleure compréhension des échanges entre atmosphère, sols, mers et biotes;

b) Déterminer et vérifier les émissions et leurs tendances: i) vérifier les réductions des émissions de soufre et d'azote et leur effet sur les flux de dépôt, notamment au regard des dépassements des charges critiques; ii) vérifier les réductions des émissions obtenues en application du Protocole relatif aux composés organiques volatiles (COV) de 1991 et du Protocole de Göteborg de 1999; iii) vérifier les réductions des émissions de métaux lourds et quantifier les émissions nationales; iv) réduire autant que possible les incertitudes liées aux émissions de cadmium, de plomb et de mercure et, à terme, de cuivre, de zinc, d'arsenic, de chrome et de nickel; v) vérifier les réductions des émissions de ces substances; et vi) quantifier et réduire autant que possible les incertitudes liées aux émissions, en particulier pour les pesticides;

c) Calculer les relations transfrontières source-récepteur: i) calculer les flux transfrontières et déterminer la répartition par source des flux de dépôt estimés ou mesurés, sous forme de contributions des émissions d'un pays aux dépôts dans une région ou un pays donné; ii) attribuer à des sources les précurseurs qui contribuent à la formation de l'ozone; iii) analyser les tendances; iv) évaluer les flux transfrontières ainsi que les dépôts et les concentrations de certains POP dans l'atmosphère, les sols, les mers et les biotes pour estimer les effets néfastes s'exerçant sur les écosystèmes et la santé; v) calculer les flux transfrontières

de particules fines et leur répartition par source; et vi) élaborer des interfaces avec la modélisation et l'évaluation en zone urbaine;

d) Étudier la régénération des écosystèmes: i) étudier, en coopération avec le Groupe de travail des effets, la façon dont les écosystèmes se régénèrent à mesure que l'acidification et l'eutrophisation diminuent; ii) contribuer aux travaux de recherche concernant les effets des métaux lourds sur la santé et l'environnement; iii) analyser la façon dont les différents milieux de l'environnement réagissent aux réductions des émissions de POP; iv) quantifier la réduction de la visibilité due aux particules atmosphériques fines en Europe; v) contribuer à déterminer les effets des particules fines sur le forçage radiatif et les changements climatiques dans la région de l'EMEP;

e) Évaluation globale: étudier les stratégies de réduction des émissions, y compris les avantages économiques associés à ces réductions, en utilisant des modèles d'évaluation intégrée. Le développement économique des vingt prochaines années aura une incidence sur la qualité de l'air en Europe et dans le monde. Les mesures antipollution prises d'un pays à l'autre ne peuvent être assimilées que dans une certaine limite. Les différences entre pays doivent également être prises en compte.

21. Il faut adopter une démarche d'optimisation pour évaluer les stratégies globales requises en vue d'atteindre un objectif précis (concernant par exemple l'utilisation de la biomasse ou les émissions liées aux transports maritimes). En optimisant la lutte contre la pollution, différentes solutions permettant de réduire les émissions de dioxyde de soufre, d'oxydes d'azote, d'ammoniac, de COV, de particules primaires et de gaz à effet de serre/agents de forçage radiatif sont prises en considération. Il s'agit, entre autres, d'appliquer des mesures structurelles dans les secteurs de l'énergie, du transport et de l'agriculture et d'en calculer les coûts. Les avantages économiques liés aux réductions des émissions doivent aussi être calculés.

B. Évolution de la pollution atmosphérique et changements climatiques

22. L'évolution de la qualité de l'air dans les décennies à venir (2010-2050) dépendra en partie du couplage entre variabilité/changements climatiques, d'une part, et qualité de l'air/composition de l'atmosphère et dépôts d'origine atmosphérique, d'autre part. Dans ce contexte, il est particulièrement important de se placer dans une perspective régionale, compte tenu par exemple des incidents dus à la pollution atmosphérique survenus dans les pays de la Méditerranée orientale au cours de l'été 2007 et des sécheresses observées dans les pays méditerranéens. Les tendances qui apparaissent dans la répartition géographique de la population doivent également être prises en compte (par exemple le développement de mégalo-pôles dans l'agglomération londonienne, au Benelux, dans la vallée du Pô, à Istanbul et au Caire).

23. L'adaptation au climat aura des conséquences sur la pollution atmosphérique transfrontière à mesure que la part des énergies renouvelables – notamment les biocarburants – dans le système de production énergétique augmentera.

24. Les agents de forçage radiatif, tels que les aérosols et l'ozone font l'objet de transports transfrontières, caractérisés par des gradients régionaux importants.

C. La qualité de l'air et ses effets sur la population

25. Il est utile d'établir des liens entre les échelles hémisphérique, régionale et locale en matière de pollution atmosphérique pour déterminer jusqu'à quel point la pollution à laquelle la population est exposée est d'origine transfrontière et définir un ensemble de mesures permettant de réduire cette exposition.

26. Les informations sur les liens entre échelles géographiques (phénomènes locaux et régionaux, transport intercontinental et pollution mondiale), doivent être étoffées notamment en ce qui concerne les principaux éléments suivants:

a) Particules: l'objectif est de caractériser la composition physique et chimique des particules atmosphériques, notamment du point de vue de l'exposition des populations. Les effets de l'exposition aux particules sur la santé doivent être évalués en concertation avec l'OMS et d'autres organismes compétente;

b) Substances toxiques: i) identifier de nouveaux POP et analyser leur cycle environnemental et leurs effets sur l'environnement; et ii) décrire le cycle biogéochimique du mercure dans l'environnement et, en particulier, ses transformations chimiques dans l'atmosphère, qui restent mal connues.

D. Processus physiques et biologiques dans l'atmosphère

27. Il s'agit de quantifier les flux échangés entre les écosystèmes terrestres et l'atmosphère, d'une part, et, de l'autre, entre les océans et l'atmosphère (on mettra l'accent sur les flux plutôt que sur les concentrations).

28. Il s'agit de quantifier l'interaction entre le cycle hydrologique et les cycles biogéochimiques.

E. Cycle de l'azote réactif

29. La partie atmosphérique du cycle biogéochimique de l'azote réactif, notamment ses liens avec le piégeage du carbone dans les écosystèmes, est mal connue. L'azote réactif subit des réactions en cascade dans les divers milieux; environ 165 millions de tonnes d'azote sont produites chaque année, dont près de 75 % proviennent d'une façon ou d'une autre des activités agricoles et 25 % de la combustion d'énergies fossiles et de l'utilisation industrielle de l'azote.

F. Pollution atmosphérique et cycle du carbone

30. On observe des rétroactions entre la biosphère et l'atmosphère: les modifications touchant le dioxyde de carbone et l'ozone ont par exemple des effets en retour sur la croissance de la biomasse et les émissions (COV, oxydes d'azote); de même, il y a des effets de rétroaction entre des variations des températures et des précipitations, d'une part, et, de l'autre, la croissance de la biomasse et les émissions de COV biosynthétiques et d'oxydes d'azote. La compréhension de ces processus aidera aussi à déterminer comment la pollution atmosphérique évolue lorsque le climat se modifie (voir la section III.B).

G. Évaluation globale et élaboration de scénarios

31. Il s'agit d'étudier les avantages connexes d'une action simultanée concernant la pollution atmosphérique, le climat et l'azote réactif.

32. Le fait d'adopter une démarche d'optimisation deviendra moins pertinent et plus aléatoire lorsque les réductions des émissions auront atteint un niveau proche des objectifs environnementaux fixés ou que la plupart des mesures envisageables auront été prises.

L'évaluation globale peut passer par la mise à l'essai de nouvelles mesures pour obtenir une vue d'ensemble et par des études de sensibilité ou l'analyse de scénarios. Les scénarios sont définis à l'aide des meilleures données disponibles pour les projections des émissions, et compte tenu des conséquences de l'application des lois en vigueur et de l'exécution des obligations découlant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

IV. PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS SCIENTIFIQUES

33. En traitant les questions scientifiques susmentionnées, l'EMEP doit se conformer à sa version à long terme en matière de partenariat, d'ouverture et de partage, d'où la nécessité de faire une large place au renforcement des capacités. L'EMEP s'appuie sur des méthodes de référence pour les mesures à effectuer, le contrôle et l'assurance de la qualité, les inventaires et les projections des émissions, les modèles numériques de l'atmosphère (ou du système terrestre) et les modèles d'évaluation intégrée.

34. Pour chacune des questions scientifiques énumérées à la section III, la stratégie de l'EMEP devrait définir les éléments ci-après:

- a) Principales questions de politique générale à traiter;
- b) Principales méthodes et besoins de renforcement de capacités, dans au moins quatre domaines:
 - i) Modèles (description des processus, échelles spatiales et temporelles pertinentes, etc.):
 - a. Faire évoluer les modèles de transport des substances chimiques vers des modèles du système terrestre pour tenir dûment compte du couplage des aspects dynamiques, physiques et chimiques, et du cycle des traceurs biogéochimiques entre les sols, l'atmosphère et les océans;
 - b. Mettre au point des techniques d'assimilation des données associant les observations par télédétection (provenant des satellites) et les observations *in situ* («surveillance intégrée»);
 - ii) Émissions:
 - a. Prendre en compte les sources de surface d'origine anthropique et les sources biosynthétiques, y compris les émissions dues à la combustion de la biomasse et aux incendies de forêts et les émissions provenant des transports aériens (OACI) et maritimes (OMI);

- b. Améliorer la quantification des émissions de particules en termes tant de répartition par taille que de composition chimique. On peut également citer l'exemple des métaux lourds et des POP, pour lesquels la communication des émissions et le degré de certitude connexe sont insuffisants;
- iii) Observations/surveillance:
- a. Réviser et mettre à jour la stratégie de surveillance de l'EMEP pour tenir compte de l'évolution des capacités techniques et des questions scientifiques spécifiques à traiter;
 - b. Tenir à jour les dispositifs de contrôle et d'assurance de la qualité et les méthodes de référence;
 - c. Acquérir et traiter des observations spatiales et *in situ* (données en temps quasi réel, données historiques et données auxiliaires);
 - d. Perfectionner les méthodes de surveillance des POP dans l'air, les précipitations et d'autres milieux (composition des mélanges par congénère, émissions de POP en phase gazeuse et sous forme de particules, mesures simultanées dans divers milieux, etc.);
- iv) Évolution globale: étude des effets/de l'impact, des solutions envisageables pour réduire les émissions, des coûts et des avantages;
- c) Principales fonctions et produits requis
- i) Mener une politique d'ouverture, de transparence et de gratuité en matière de fourniture des données et s'efforcer de réduire le délai entre la communication des données et la période sur laquelle elles portent, eu égard aux progrès technologiques et aux besoins des utilisateurs (acquisition et traitement des observations spatiales et *in situ* en temps quasi réel ou avec le minimum de délai);
 - ii) Procéder sans retard excessif aux mises à jour nécessaires sur la base des nouvelles informations disponibles;
- d) Diffusion des données
- i) Recenser les liens vers les utilisateurs pour chaque domaine scientifique prioritaire: responsables politiques nationaux et internationaux, autres conventions, communauté scientifique et grand public;
 - ii) Ramener le délai entre collecte et communication des données à moins de six mois pour une évaluation des données ou les transmettre en temps quasi réel lorsqu'une instrumentation en ligne est utilisée seule ou avec des modèles de prévision.

V. DÉFIS À RELEVER CONCERNANT LE PARTENARIAT, L'OUVERTURE, LE PARTAGE ET L'ORGANISATION

35. Pour la période visée par la nouvelle stratégie de l'EMEP, l'objectif consiste à favoriser une compréhension commune de la façon dont la question des polluants atmosphériques et de leur transport à longue distance se rapporte à d'autres initiatives telles que les activités du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'initiative GMES ou la Convention de Stockholm sur les POP. L'important est de montrer comment l'approche et les capacités inhérentes à l'EMEP peuvent aider à prendre en considération les enjeux, les politiques et les éléments moteurs décrits à la section II ainsi que les questions scientifiques énumérées à la section III.

36. L'EMEP devrait entretenir des contacts avec les facteurs d'évolution existants et concevoir des travaux à effectuer en commun avec les initiatives pertinentes en vue de favoriser une compréhension commune, un esprit d'ouverture ainsi que le partage d'informations et de connaissances spécialisées. Il faudrait en particulier examiner la meilleure façon:

- a) D'établir des liens avec le GMES et le GEOSS et de contribuer à leurs travaux et projets pertinents;
- b) D'établir des liens avec les milieux spécialisés dans les changements climatiques (Convention sur les changements climatiques/GIEC) pour la période 2010-2050, qui n'est pas celle que le GIEC considère en priorité. Envisager, par l'intermédiaire de l'Organe exécutif, un accord de partage des tâches avec le GIEC/Convention sur les changements climatiques;
- c) D'établir des liens avec le PNUE/substances chimiques pour les études sur la pollution atmosphérique due au mercure, au cadmium et au plomb;
- d) D'établir des liens avec la Convention de Stockholm et l'Agence européenne des produits chimiques dans le domaine de l'évaluation des nouveaux POP;
- e) D'établir un lien officiel entre la Convention et la Déclaration de Malé sur la lutte et l'action préventive contre la pollution atmosphérique et ses effets transfrontières probables pour l'Asie du Sud et mettre en place des relations de travail entre l'EMEP et les activités techniques entreprises au titre de la Déclaration de Malé;
- f) D'étoffer les liens entre le Réseau de surveillance des dépôts acides en Asie de l'Est (EANET), l'EMEP et les réseaux de surveillance et activités d'évaluation intéressant l'Amérique du Nord;
- g) De renforcer les capacités de recensement des émissions par des échanges avec l'Inventaire mondial des émissions (GEIA), National Centre for Atmospheric Research des États-Unis (NCAR) et la base de données sur les émissions du programme mondial de recherche sur l'atmosphère (EDGAR) du Centre commun de recherche (CCR) de l'Union européenne;
- h) D'établir des liens avec les milieux spécialisés dans les écosystèmes (terrestres et marins) et l'atmosphère, par exemple dans le cadre du Programme international sur la géosphère et la biosphère (PIGB), du projet ILEAPS (Integrated Land Ecosystem-Atmosphere Processes Study) et de l'Étude sur la couche troposphérique à la surface de l'océan (SOLAS);

i) D'établir des liens avec l'Initiative internationale sur l'azote et les initiatives européennes relatives à cette substance pour approfondir les connaissances scientifiques sur l'utilisation et les rejets d'azote réactif et les mesures propres à améliorer la gestion de l'azote (projets «l'Azote en Europe» et COST 729 de la Fondation européenne de la science (FES) et projets de recherche de l'UE);

j) D'établir des liens avec l'OMM-VAG, notamment dans la mise en œuvre de sa stratégie IGACO. Instaurer un partenariat avec l'OMM pour que les pays de l'EOCAC et de l'Asie de l'Est bénéficient des capacités de l'EMEP.

VI. STRUCTURE DE LA «STRATÉGIE DE L'EMEP POUR 2010-2019»

37. Il est proposé de conserver en grande partie la structure du plan stratégique actuel de l'EMEP pour 2000-2009, qui comporte trois grandes parties, à savoir: I. Mandat de l'EMEP; II. Éléments moteurs; et III. Stratégie. La partie Stratégie, qui correspond à la vision à long terme de l'EMEP, pourrait être conservée moyennant des modifications mineures, et serait donc divisée en cinq grands domaines: A. Science, B. Partenariat, C. Ouverture, D. Partage, E. Organisation.

38. La principale différence par rapport à la structure de la stratégie actuelle de l'EMEP concernerait la partie scientifique. Dans la stratégie actuelle, cette partie s'articule autour des cinq principaux groupes de polluants considérés dans le cadre de l'EMEP (acidification et eutrophisation, formation photochimique d'ozone, métaux lourds, POP et particules fines), auxquels s'ajoutent l'orientation régionale et l'accent mis sur les modèles d'évaluation intégrée. La nouvelle structure envisagée pour la partie scientifique repose sur cinq thèmes prioritaires intéressant différents groupes de polluants.

39. En résumé, la stratégie de l'EMEP pour 2010-2019 pourrait s'appuyer sur la structure ci-après:

I. Vision à long terme

II. Mandat de l'EMEP

A. Obligations des Parties à la Convention

III. Éléments moteurs

A. Éléments moteurs antérieurs

B. Éléments moteurs actuels

C. Nécessité d'une nouvelle stratégie – résultats de la période stratégique antérieure

IV. Stratégie pour 2010-2019

A. Science

- a) Pollution atmosphérique transfrontière
 - b) Évolution de la pollution atmosphérique et changements climatiques
 - c) La qualité de l'air et ses effets sur les populations
 - i) Particules
 - ii) Substances toxiques
 - d) Processus physiques et biologiques intervenant dans l'atmosphère
 - i) Cycle de l'azote réactif
 - ii) Pollution atmosphérique et cycle du carbone
 - e) Évaluation globale et élaboration de scénarios
- B. Partenariat
 - C. Ouverture
 - D. Partage
 - E. Organisation

40. Chaque thème scientifique (de la section IV.A) est divisé en quatre parties:

- a) Principales questions de politique générale à traiter;
- b) Principales méthodes et besoins de renforcement de capacités;
 - i) Modèles incluant une description des processus et l'assimilation des données;
 - ii) Émissions;
 - iii) Observations/surveillance;
 - iv) Évaluation globale;
- c) Principales fonctions et produits requis;
- d) Diffusion.

41. Plusieurs sections pourraient comporter des subdivisions communes, par exemple celles sur les observations/la surveillance et la diffusion.

VII. QUESTIONS ADRESSÉES À L'ORGANE DIRECTEUR DE L'EMEP

42. L'Organe directeur est invité à examiner les propositions formulées par son Bureau et à se prononcer sur les travaux futurs. Il est invité en particulier à:

a) Convenir de la nécessité de réviser la stratégie de l'EMEP tout en respectant sa vision à long terme et en s'assurant que le plan stratégique révisé tient compte des réalisations du plan actuel;

b) Examiner, modifier, compléter et classer par ordre de priorité, selon qu'il convient, les enjeux politiques et les éléments moteurs pertinents de la section II;

c) Examiner, modifier, compléter et classer par ordre de priorité, selon qu'il convient, les questions scientifiques présentées à la section III;

d) Faire des recommandations sur le meilleur moyen de procéder à des échanges avec le GIEC, la Convention de Stockholm sur les POP, l'Initiative sur l'azote réactif, la GMES et d'autres initiatives pour prendre en considération les enjeux politiques et les éléments moteurs de la section II ainsi que les questions scientifiques de la section III.
